



INDEPENDENT LEARNING CENTRE
CENTRE D'ÉTUDES INDÉPENDANTES

CEI

Programmes pour les non-résidents de l'Ontario

ilc.org

TABLE DES MATIÈRES

Introduction	page 1
Personne liaison en Ontario	
Programme secondaire	page 2
Détails du programme	
Frais	
Adaptations spéciales	
Comment s'inscrire	page 6
Passer un examen hors de l'Ontario	page 6
Demander des cours supplémentaires	page 7
Accès à l'information et divulgation de l'information	page 8
Coordonnées du CEI	page 9

Formulaire d'inscription N

Ligne de conduite du CEI

Formulaire d'accès au dossier

Proposition d'un ou d'une bénévole pour assurer la surveillance des examens

Avis de non-responsabilité : Nous avons déployé tous les efforts possibles pour que tous les renseignements contenus dans cet annuaire soient aussi exacts que possible au moment de sa publication.

INTRODUCTION

Le mandat du CEI est de satisfaire les apprenants de l'Ontario qui ont besoin de ou qui désirent une solution de rechange pour l'éducation publique. La province a désigné le CEI comme développeur et fournisseur de cours d'éducation à distance conçus pour l'étude autonome.

Cela nous fait plaisir d'offrir nos cours secondaires aux élèves qui ne résident pas en Ontario, y compris :

- élèves d'autres provinces et territoires du Canada
- élèves sur des visas d'étudiant qui assistent aux programmes postsecondaires au Canada
- individus avec des permis de travail
- résidents d'autres pays

Cette publication explique les politiques et les procédures d'inscription pour les non-résidents de l'Ontario.

Pour les renseignements généraux et les politiques qui s'appliquent à tous les élèves, veuillez consulter l'*Annuaire* du CEI ou notre site Web, *ilc.org*.

IMPORTANT

Personne liaison en Ontario

Si vous ne résidez pas en Ontario, vous devez donner le nom, l'adresse ontarienne et le numéro de téléphone d'une personne liaison en Ontario. Le CEI n'expédie pas le matériel de cours à l'extérieur de l'Ontario.

La personne liaison en Ontario est responsable

- de la réception de tout le matériel du CEI
- de la vérification que tous les articles sur la liste se trouvent effectivement dans l'envoi
- de l'emballage du matériel pour son envoi à l'étranger, de l'inscription de l'adresse du destinataire à l'étranger et de sa propre adresse comme expéditeur
- du formulaire de déclaration de douane
- de l'envoi du colis par avion

C'est à faire chaque fois que le CEI vous envoie du matériel ou vous retourne vos travaux.

PROGRAMME SECONDAIRE

Grâce à son programme d'éducation à distance, le Centre d'études indépendantes offre des crédits d'école secondaire du ministère de l'Éducation. Les crédits que l'on gagne par le biais du CEI sont identiques à ceux gagnés dans n'importe quelle école secondaire de l'Ontario, et sont reconnus par tous les collèges et toutes les universités. Si vous désirez gagner le diplôme d'études secondaires de l'Ontario (DESO), veuillez contacter les conseillers en orientation du CEI.

Détails du programme

Cours à crédit : Nous offrons une variété de cours de niveau appliqué, collégial, universitaire ou ouvert, en français et en anglais. Nous prêtons à l'élève des textes et du matériel supplémentaires. Nos cours d'étude autonome peuvent s'accompagner d'éléments électroniques optionnels. Les élèves doivent compléter toutes les unités de travail et réussir un examen final surveillé afin d'obtenir le crédit. Pour de plus amples renseignements, veuillez consulter l'*Annuaire* du CEI.

Soutien pour l'élève : Les élèves du CEI reçoivent de l'aide d'enseignants certifiés par téléphone, par télécopieur ou par courriel. Grâce au service SOS Devoirs, une équipe d'enseignants vient en aide aux élèves francophones de la province à l'heure des devoirs. Nos conseillers peuvent clarifier les conditions préalables des cours, les conditions d'obtention du diplôme, les demandes postsecondaires, et ainsi de suite.

Évaluation : On soumet les devoirs par la poste ou en ligne. Les enseignants certifiés du CEI évaluent le travail et donnent de la rétroaction. Les élèves doivent compléter toutes les unités de travail et réussir un examen final surveillé afin d'obtenir le crédit. Tous les cours secondaires à crédit du CEI ont un examen final. Un surveillant d'examen fait passer l'examen en Ontario. Pour les élèves qui résident hors de l'Ontario, un surveillant d'examen approuvé par le CEI doit être identifié dans la province ou le pays où réside l'élève. Voir les pages 6 à 7.

Cours offerts pendant toute l'année : Inscrivez-vous quand vous voulez. Les élèves ont jusqu'à 10 mois pour finir un cours.

Cours flexibles et portatifs : Les élèves peuvent étudier en tout lieu, en tout temps, et à leur propre rythme.

La soumission en ligne – rapide et facile!

La soumission en ligne permet aux élèves du CEI de soumettre leurs devoirs par Internet. En évitant la poste, vous économisez sur les frais postaux et les délais; ceci s'applique d'autant plus aux élèves qui habitent temporairement à l'étranger. L'interface est simple, intuitive, et facile à utiliser. Elle permet aux enseignants d'évaluer et de rendre les devoirs rapidement, pour que les élèves puissent voir leurs notes et profiter de la rétroaction à la prochaine leçon. Le dispositif de soumission en ligne est compatible avec tout système d'exploitation avec un navigateur Web actuel; l'utilisateur n'a pas à télécharger ou à installer un nouveau logiciel.

Frais

La Loi sur l'éducation de l'Ontario exige que les élèves non résidents paient les frais d'administration au complet. Les frais d'administration non remboursables :

- **500 \$ pour un cours à un crédit complet**
- **250 \$ pour un cours à demi-crédit**

Ces frais comprennent le matériel de cours, le matériel supplémentaire, l'évaluation, et l'administration et la surveillance de l'examen final.

Il faut inclure le paiement avec le formulaire d'inscription. Veuillez payer les frais au complet par chèque certifié ou mandat en dollars canadiens, ou par carte de crédit. Voir ci-dessous.

ADAPTATIONS SPÉCIALES

Les élèves ayant des besoins particuliers identifiés

Si un conseil scolaire de l'Ontario vous reconnaît comme un élève ayant des besoins particuliers admissible à un programme d'enseignement, vous devriez bénéficier d'un *Plan d'enseignement individualisé (PEI)*. L'école indique sur le PEI quelles adaptations doivent être faites pour vous permettre de réussir au cours. Le CEI est prêt à faire ces adaptations dès qu'il recevra la documentation requise. (voir ci-dessous)

Si vous n'avez pas été reconnu par un conseil scolaire comme un élève « ayant des besoins particuliers », vous pouvez tout de même faire une demande auprès du CEI pour bénéficier d'adaptations. Pour cela, vous devez fournir la documentation attestant de votre difficulté. Ce document doit provenir d'une personne dûment

qualifiée pour évaluer vos besoins et qui ne vous est pas apparentée, comme par exemple :

- médecin
- psychiatre ou psychologue qualifié
- enseignant, conseiller en orientation, administrateur d'une école, collègue ou université
- travailleur social

Si vous possédez des documents précédemment fournis par une école que vous avez fréquentée ou par un centre de santé et attestant que vous avez besoin d'arrangements spéciaux, vous pouvez les utiliser pour appuyer votre demande. Si ces documents sont jugés valables par la direction du CEI ou une personne désignée par la direction du CEI, ils pourront remplacer la lettre signée par une personne dûment qualifiée.

Les renseignements suivants vous aideront à fournir la documentation appropriée pour appuyer votre demande d'adaptation.

Documentation pour un handicap ou un problème de santé

Vous devez obtenir la documentation pour un handicap ou un problème de santé auprès d'un professionnel agréé ou autorisé, ayant une formation, des compétences et de l'expérience particulières relativement au diagnostic de la condition ou des conditions liées à l'adaptation faisant l'objet de votre demande. Par exemple, si vous avez un handicap visuel, vous devez fournir un rapport ophtalmologique; si vous avez une difficulté d'apprentissage, vous devez fournir une évaluation psychopédagogique approfondie.

La documentation fournie devrait également inclure les éléments suivants :

- une description de la nature du handicap ou du problème de santé
- une explication détaillée de l'incidence du handicap sur le plan fonctionnel
- depuis combien de temps l'élève est soigné par le diagnostiqueur
- les résultats de tous les tests pertinents
- toute documentation d'appui, si un diagnostic existant fait actuellement l'objet d'une vérification
- les délais prévus pour la réadaptation et la guérison lorsqu'il s'agit de problèmes temporaires
- la liste des effets secondaires de tout médicament pouvant nuire au rendement scolaire

Veillez noter qu'un simple diagnostic, sans rien à l'appui, n'est pas suffisant pour justifier une demande d'adaptation scolaire.

La documentation doit être datée, imprimée sur du papier à en-tête et, dans la mesure du possible, dactylographiée (à des fins de lisibilité). Elle doit inclure le nom du praticien ou de la praticienne, son titre, ses numéros de téléphone et de télécopieur, son adresse postale et son adresse de courriel, ainsi que sa signature.

Si vous avez des questions, veuillez contacter notre conseiller en orientation en appelant la ligne de renseignements pour les élèves ou par courriel à cei@tvo.org.

Adaptations et arrangements spéciaux possibles

Le CEI peut offrir des adaptations spéciales à ses élèves. Il peut par exemple :

- accorder du temps supplémentaire pour que l'élève termine ses devoirs ou passe un test
- permettre l'utilisation de certains outils d'apprentissage tels que les calculatrices pour les exercices de calcul et les ordinateurs pour le traitement de texte lorsque possible
- faire subir un test individuellement ou en petits groupes
- permettre le recours aux services de scribes pour les tests
- simplifier le langage utilisé pour les instructions et les questions des tests

Si vous avez besoin d'arrangements spéciaux pour compléter votre cours, la documentation nécessaire doit être soumise avec votre formulaire d'enregistrement. Toutes les demandes sont prises en considération, même si le CEI n'est pas en mesure de les satisfaire toutes.

Les élèves ayant une déficience visuelle devront appeler le CEI pour parler avec le conseiller en orientation qui leur fournira les renseignements sur la procédure à suivre pour demander une adaptation.

Modifications au programme

Le CEI ne peut pas changer les attentes établies pour ses cours, en raison de la manière dont les cours d'éducation à distance sont enseignés et du besoin de maintenir l'intégrité des cours.

Pour ouvrir et imprimer les documents PDF, vous aurez besoin du logiciel gratuit Adobe Acrobat Reader.

COMMENT S'INSCRIRE

Pour s'inscrire à un cours secondaire à crédit, l'élève doit avoir au moins 13 ans, et ne doit pas fréquenter une école de jour.

1. Vous devez compléter et signer le **Formulaire d'inscription N**.
 - a) Les élèves qui résident au Canada (mais non pas en Ontario) peuvent demander un seul cours à la fois.
 - b) Les élèves qui résident à l'extérieur du Canada peuvent demander jusqu'à quatre cours à la fois.
2. Les élèves doivent fournir l'original du plus récent **relevé de notes du secondaire** de leur école actuelle, ou de la dernière école qu'ils ont fréquentée.
3. Envoyez avec votre formulaire vos frais scolaires au complet. Vous pouvez payer par chèque certifié ou mandat en dollars canadiens, ou par carte de crédit.

Passer un examen hors de l'Ontario

Il est possible d'écrire un examen final hors de l'Ontario. Cependant, le CEI suggère fortement que l'élève n'écrive pas l'examen avant de retourner en Ontario. Le CEI ne peut garantir la livraison des examens à tous les pays. Veuillez consulter un conseiller ou une conseillère pour de plus amples renseignements.

Tous les cours secondaires à crédit du CEI (9^e à 12^e année) comportent un examen final surveillé. Le CEI n'a généralement pas de personnel pour surveiller les examens en dehors de l'Ontario. Pour passer l'examen, l'élève doit désigner un surveillant ou une surveillante. L'élève et la personne choisie doivent remplir la **Proposition d'un ou d'une bénévole pour assurer la surveillance des examens** ci-jointe et nous l'envoyer. Il vaut mieux commencer à chercher une telle personne dès que l'élève est inscrit(e) à un cours.

Veillez choisir en tant que surveillant ou surveillante d'examen un éducateur ou une éducatrice dans une école, un conseil scolaire ou un établissement scolaire local. L'établissement en question doit apposer son sceau ou son cachet dans la partie inférieure de la *Proposition d'un ou d'une bénévole pour assurer la surveillance des examens* ou à défaut, remettre une lettre signée, sur papier à en-tête de l'établissement, indiquant le nom et le titre de la personne proposée et confirmant que celle-ci est actuellement employée par l'établissement.

Si l'élève ne trouve pas d'éducateur ou d'éducatrice, on peut demander à un ou une bibliothécaire ou à un membre du clergé de surveiller l'examen. Le CEI n'accepte pas d'autres surveillants. **Le surveillant ou la surveillante des examens ne doit ni habiter chez l'élève, ni être un membre de la famille, ni être un ou une ami(e).** Il ou elle doit être agréé(e) par le CEI. Aussi faites-lui signer le formulaire *Proposition* et envoyez le document au CEI avant que l'élève ne commence les travaux de la dernière unité.

Le surveillant ou la surveillante recevra le texte et le matériel pour les examens. Cette personne sera responsable de la surveillance de l'examen et de l'envoi des réponses et du matériel au CEI. Seule la personne agréée par le CEI peut expédier les réponses et le matériel au CEI.

Lorsque sera venu le moment de passer un examen, le CEI enverra les textes automatiquement à cette personne agréée, et les instructions pour l'examen seront envoyées à l'élève. **Le texte et le matériel ne seront envoyés qu'à l'adresse de l'établissement, après vérification par le CEI.**

Le jour de l'examen final, l'élève doit apporter son Journal de cours ainsi que tous les travaux faits. L'élève ne peut pas passer l'examen sans son Journal de cours. Si l'élève a utilisé la soumission en ligne, le surveillant ou la surveillante en trouvera l'indication sur l'examen lui-même. Si l'élève décide de changer de surveillant ou de surveillante, l'élève et la nouvelle personne doivent remplir une autre *Proposition* et l'envoyer au CEI pour approbation.

DEMANDER DES COURS SUPPLÉMENTAIRES

Vous pouvez demander un autre cours une fois que le CEI a inscrit une note de passage pour la première unité d'un cours.

Utilisez le formulaire d'administration de la brochure « Partir du bon pied » que vous allez recevoir avec le premier colis. Ce formulaire est également disponible à notre site Web, *ilc.org*.

N.B. : Le CEI n'acceptera pas de demandes de cours supplémentaires si vous n'avez pas soumis de travail pour votre cours durant les 90 derniers jours, ou si vous n'avez pas rendu les livres et le matériel de tous vos cours complétés. Lorsque vous terminez un cours ou vous retirez officiellement d'un cours, vous avez 90 jours pour renvoyer le matériel.

Accès à l'information et divulgation de l'information

Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée

Élèves de moins de 18 ans

Les parents ont accès au dossier pédagogique de leur enfant jusqu'à la 18^e anniversaire de l'enfant. Après cette date, le CEI a besoin de l'autorisation écrite de l'enfant pour divulguer des renseignements au parent. Veuillez demander à votre enfant de signer le formulaire d'accès au dossier (en annexe), et envoyez-le au CEI deux ou trois semaines avant la 18^e anniversaire de l'enfant. Sans autorisation écrite, le CEI ne pourra vous divulguer le dossier pédagogique de l'enfant.

Élèves d'au moins 18 ans

Si vous avez 18 ans ou plus, nous ne communiquons qu'avec vous à moins d'avoir votre autorisation signée. Si vous désirez qu'un membre de votre famille ou qu'un ou une ami(e) nous contacte pour des renseignements, du matériel d'apprentissage, vos examens ou vos inscriptions ultérieures, **vous devez l'indiquer dans la section *Consentement à la divulgation de renseignements personnels* de votre formulaire d'inscription, et y apposer votre signature.** Si vous résidez hors de l'Ontario, vous pouvez indiquer dans cette section le nom de votre personne liaison en Ontario. Vous pouvez également indiquer le nom de toute autre personne susceptible de nous contacter pour des renseignements, du matériel d'apprentissage, vos examens ou vos inscriptions ultérieures.

COORDONNÉES DU CEI

Par téléphone

Toronto 416-484-2722

Sans frais 1-800-265-0454 (Ontario seulement)

Vous pouvez téléphoner au CEI entre 12 h et 17 h (heure normale de l'Est), du lundi au vendredi.

Par télécopieur

416-484-2754

Par la poste

Centre d'études indépendantes

C.P. 200, succursale Q

Toronto ON M4T 2T1

Courriel

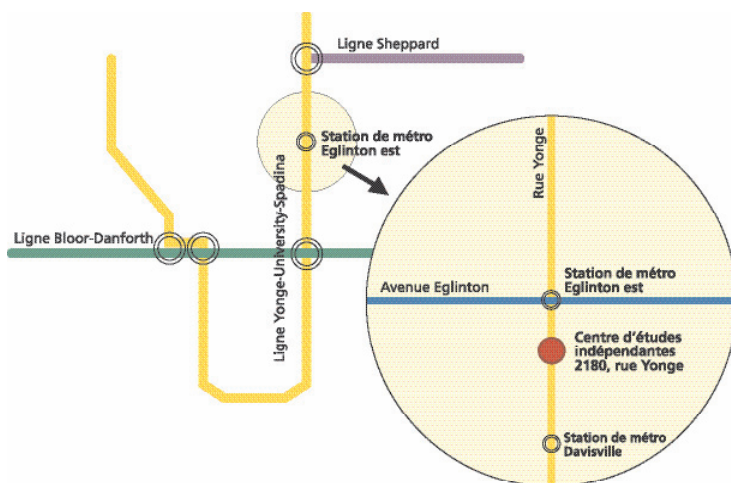
cei@tvo.org

Par notre site Web

ilc.org

En personne

Nos bureaux sont ouverts de 8 h 30 à 17 h, du lundi au vendredi (sauf les jours fériés de la fonction publique) et sont accessibles aux personnes en fauteuil roulant. Notre bureau est au 1^{er} étage, 2180, rue Yonge, Toronto.





À REMPLIR EN LIGNE. ENSUITE IMPRIMEZ ET ENVOYEZ LE FORMULAIRE

A. Renseignements personnels

Vous êtes-vous déjà inscrit(e) à un cours du CEI? oui Si **oui**, quel était votre numéro d'élève? Numéro d'immatriculation scolaire de l'Ontario (NISO) (si attribué) :

non

	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 5%;"> </td><td style="width: 5%;"> </td><td style="width: 5%;"> </td><td style="width: 5%;"> </td><td style="width: 5%;"> </td><td style="width: 5%;"> </td><td style="width: 5%;"> </td><td style="width: 5%;"> </td><td style="width: 5%;"> </td><td style="width: 5%;"> </td><td style="width: 5%;"> </td><td style="width: 5%;"> </td> </tr> </table>													<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 5%;"> </td><td style="width: 5%;"> </td><td style="width: 5%;"> </td><td style="width: 5%;"> </td><td style="width: 5%;"> </td><td style="width: 5%;"> </td><td style="width: 5%;"> </td><td style="width: 5%;"> </td><td style="width: 5%;"> </td><td style="width: 5%;"> </td><td style="width: 5%;"> </td><td style="width: 5%;"> </td> </tr> </table>												

Veuillez indiquer votre statut* : visiteur permis de travail visa d'étudiant autre (*préciser*) _____

* Les élèves devraient être prêts à montrer des preuves de leur statut.

Langue de correspondance : français <input type="checkbox"/> anglais <input type="checkbox"/>	Date de naissance année mois jour	femme <input type="checkbox"/> homme <input type="checkbox"/>
---	--	--

Prénom légal/Prénoms légaux : _____ Nom de famille légal : _____

Adresse postale complète _____ N° d'appartement _____

Ville : _____ Province : _____ Pays : _____ Code postal : _____

Numéro de téléphone principal : _____ Adresse de courriel active (OBLIGATOIRE) : _____ Veuillez retaper l'adresse de courriel active (OBLIGATOIRE) : _____

Avez-vous le diplôme d'études secondaires de l'Ontario? Si non, veuillez indiquer si vous avez un diplôme :

oui non du Canada
 d'un autre pays : _____ (*préciser*)

Indiquez pourquoi vous vous inscrivez à ce cours :

Pour obtenir une promotion au travail
 Pour suivre un programme postsecondaire
 Pour obtenir un poste d'apprentissage

N.B. : Le CEI n'a pas l'autorité de remettre des diplômes ontariens aux étudiants non résidents.

B. L'adresse en Ontario de votre personne liaison

Si votre adresse résidentielle actuelle est à l'extérieur de l'Ontario, vous devez fournir le nom et l'adresse d'une personne liaison résidant en Ontario, à qui nous pouvons envoyer votre matériel de cours du CEI. Le CEI ne peut pas envoyer de matériel de cours par la poste à l'extérieur de l'Ontario.

Quel est le nom complet de la **personne liaison en Ontario**? _____

Personne liaison : **adresse postale** au complet _____ N° d'appartement : _____

Ville : _____ Province : **ON** Code postal : _____

Personne liaison : numéro de tél. principal : _____

C. Pour choisir un cours

IMPORTANT : Veuillez lire l'Annuaire avant de choisir un cours. Les frais administratifs non remboursables sont de 500,00 \$ pour chaque cours donnant droit à un crédit, et de 250,00 \$ pour chaque cours donnant droit à un demi-crédit.

Si l'élève habite temporairement ailleurs au Canada, il ou elle peut demander un seul cours. Il ou elle peut demander un cours supplémentaire une fois que le CEI a enregistré une note de passage pour la première unité du premier cours.

Indiquez le code de cours : _____

Si l'élève habite temporairement à l'extérieur du Canada, il ou elle peut demander jusqu'à quatre cours.

Indiquez le code des cours que vous voulez suivre :

1.	2.	3.	4.
----	----	----	----

D. Admissibilité aux cours enseignés en français

Pour pouvoir vous inscrire aux cours enseignés en français, vous devez répondre « oui » à au moins l'une des questions suivantes :

- Le français est-il la première langue apprise et toujours comprise par l'un de vos parents?
- L'un de vos parents a-t-il fait ses études primaires en français au Canada?
- Avez-vous fait ou faites-vous vos études en français dans une école ou un module scolaire de langue française au Canada?
- Avez-vous un frère ou une sœur qui a fait ou qui fait ses études en français dans une école ou un module scolaire de langue française au Canada?

E. Méthode de paiement

- N'envoyez pas d'argent par la poste. Le CEI n'est pas responsable en cas de perte.
- Tous les frais sont non remboursables.

Frais – 250 \$ pour un cours de demi-crédit
500 \$ pour un cours d'un crédit

Frais payés par : VISA MasterCard chèque certifié (en dollars canadiens) mandat (en dollars canadiens)

Paiement total	\$
-----------------------	----

IMPORTANT : Faites votre chèque certifié ou mandat à l'ordre de TVO. Les chèques post-datés ne seront pas acceptés.

N° de carte (lettres moulées SVP) :

Date d'expiration :

--	--

Nom du titulaire de la carte : _____ Signature du titulaire de la carte : **X** _____

Adresse postale du titulaire de la carte :	N° d'appartement :
Ville :	Province :
	Code postal :

F. Consentement à la divulgation de renseignements personnels

En signant ci-dessous, j'atteste que je comprends que TVO et le CEI recueillent ces renseignements conformément à la Loi sur l'éducation, à la Loi sur l'Office de la télécommunication éducative de l'Ontario et à leurs règlements respectifs. Je comprends que le CEI utilisera ces renseignements afin de créer et de conserver mon dossier d'élève du CEI, en vue de me fournir des services scolaires, y compris le traitement de cette demande de cours et du paiement, l'évaluation des exigences scolaires en vue d'obtenir un diplôme d'études secondaires et la supervision des cours d'éducation à la distance.

J'autorise le CEI à échanger des renseignements sur mes études avec d'autres établissements d'enseignement reconnus. (Les élèves de moins de 18 ans doivent fournir le consentement d'un parent/tuteur pour la divulgation de renseignements.)

J'autorise le CEI à communiquer des renseignements sur mes études, si ces derniers font l'objet d'une demande, à :

- a) ma famille immédiate (conjoint/conjointe, parent, tuteur/tutrice, grand-parent, frère, sœur, enfant) **oui** **non**
- ou
- b) _____ qui n'est pas membre de la famille de l'élève
(nom de la personne autorisée)

X _____ Date _____
Signature du parent ou du tuteur (obligatoire)

G. Vos responsabilités en tant que parent ou tuteur/tutrice, ou élève

Je m'engage à retourner tout le matériel de cours à l'entrepôt du CEI, une fois que j'aurai complété mon ou mes cours.

J'ai lu la ligne de conduite du CEI, et j'y consens.

Autant que je sache, les renseignements que j'ai inscrits sur le formulaire sont complets et corrects.

X

Signature d'élève (si l'élève a moins de 18 ans, un parent ou tuteur doit signer)

Date

H. Une fois le formulaire remplis

Veillez attacher toute documentation requise et faire parvenir le tout au CEI.

PAR LA POSTE :

Centre d'études indépendantes
C.P. 200, succursale Q
Toronto, ON M4T 2T1

PAR TÉLÉCOPIEUR :

416.484.2754
(Seulement si vous payez par carte de crédit)

EN PERSONNE :

2180, rue Yonge, premier étage
Toronto, ON
de 8 h 30 à 17 h, du lundi au vendredi
(Veillez noter : Votre demande ne peut pas être
traitée pendant que vous attendez.)

Veillez remplir toutes les sections de ce formulaire et signer à côté des X.

N'oubliez pas d'inclure votre paiement.

On ne peut pas traiter les formulaires incomplets, et on les renverra.

LA LIGNE DE CONDUITE DU CEI

Le Centre d'études indépendantes s'engage à traiter tous les élèves avec respect et dignité. En retour, les élèves doivent faire preuve de respect envers le Centre d'études indépendantes.

Les élèves doivent :

- respecter tous les membres du personnel du CEI
- suivre les règles et les politiques du CEI
- faire preuve de respect envers les autres élèves
- faire preuve de respect envers les biens du CEI
- obéir à la loi

Conséquences d'une conduite inappropriée

Les activités suivantes entraîneront la suspension de l'élève :

- utiliser un langage blasphématoire, menacer, intimider ou harceler le personnel du CEI
- utiliser des supports de communication électronique ou imprimée de façon inappropriée
- recourir au plagiat ou aux autres infractions académiques

Le CEI pourrait mettre un terme à l'inscription d'un élève pour les raisons suivantes :

- opposition persistante à l'autorité
- non-respect répété des règles et politiques du CEI
- deuxième occurrence de malhonnêteté académique
- destruction intentionnelle, vandalisme ou vol des biens du CEI
- conduite nuisible au ton moral de l'école
- conduite nuisible au bien-être physique ou mental d'autres parties

Des exemples d'une utilisation abusive des technologies de l'information

comprennent :

- accéder à tout système de réseau de façon illégale, ou tenter d'y accéder
- tenter d'obtenir un accès non autorisé à des données
- créer et/ou transmettre de façon intentionnelle des virus ou des canulars
- transmettre du matériel menaçant, obscène, haineux, raciste ou discriminatoire
- créer ou contribuer à une situation où une utilisation abusive risque de nuire à d'autres personnes ou de les mettre en danger, ou d'endommager des données ou du matériel

Des exemples de malhonnêteté académique comprennent :

- recourir au plagiat (voir ci-dessous)
- tricher aux examens
- soumettre des devoirs ou des pièces d'identité qui sont falsifiés ou frauduleux
- falsifier des dossiers, des relevés de notes ou d'autres documents académiques
- obtenir de façon irrégulière, ou posséder sans autorisation, une copie de l'examen avant la date et l'heure de l'administration de l'examen
- se faire passer pour un candidat lors d'un examen, ou, en tant qu'élève du CEI, avoir recours ou tenter d'avoir recours aux services d'une personne se faisant passer pour soi
- aider une autre personne à avoir recours à la malhonnêteté académique

Le plagiat est un acte malhonnête délibéré. Il inclut, entre autres :

- l'action d'une personne de se faire passer pour un candidat à un examen ou un test
- le fait de copier le travail d'un élève ou de fournir des renseignements à d'autres élèves en sachant que ces élèves utiliseront ces renseignements comme étant les leurs, pour leurs travaux
- l'utilisation non autorisée de documents
- la présentation d'un travail écrit en totalité ou en partie par quelqu'un d'autre que soi en le faisant passer pour sien
- la présentation d'un travail recopié d'Internet, en totalité ou en partie, en le faisant passer pour sien
- la réalisation d'une rédaction ou d'un travail pour le compte d'un élève
- le fait de recopier la rédaction ou le travail d'une autre personne ou le fait de prêter son travail pour qu'un élève le recopie
- l'utilisation, sous forme de paraphrases ou de citations directes, des écrits d'une autre personne sans en mentionner la source
- l'achat ou la vente de travaux
- la présentation du même travail dans plus d'un cours.

Sanctions

- Les sanctions pour le plagiat et la tricherie peuvent aller de l'octroi d'une note de zéro (0) à la suspension. Chaque cas sera traité individuellement.



Centre d'études indépendantes
C.P. 200, succursale Q
Toronto ON M4T 2T1

Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée

Conformément à la loi susnommée, le personnel du Centre d'études indépendantes a besoin d'obtenir le consentement par écrit de l'élève pour divulguer des renseignements personnels le ou la concernant à toute personne autre que l'élève.

On trouve dans les exemples qui suivent des renseignements considérés comme personnels et protégés par la loi :

- des renseignements qui indiquent une participation à un cours (c.-à-d. du matériel de cours)
- des renseignements concernant les progrès d'un ou d'une élève dans un cours
- l'adresse du domicile de l'élève ou son numéro de téléphone
- des renseignements concernant les notes d'un ou d'une élève

Un ou une élève qui désire que quelqu'un d'autre agisse à titre de personne contact avec le CEI et reçoive ses renseignements personnels doit fournir au CEI un consentement par écrit. Pour cela, veuillez remplir le formulaire d'accès au dossier ci-dessous et le retourner au CEI. Nous garderons ces renseignements dans notre ordinateur jusqu'à ce que nous recevions d'autres instructions écrites de la part de l'élève.

Veuillez noter :

1. Le terme «famille immédiate» désigne le(s) conjoint(e), parent ou tuteur(trice), grands-parents, sœurs et frères, ou enfant.
2. Si la personne contact ne fait pas partie de la famille immédiate de l'élève, le nom de cette personne contact doit être fourni au complet.

Formulaire d'accès au dossier

Je, _____
écrire le nom de l'élève en lettres moulées (et le numéro d'élève du CEI, si connu)

permets au Centre d'études indépendantes de divulguer des renseignements sur mes études à ma famille immédiate.

OUI NON

et / ou à _____
écrire le nom complet de la personne contact en lettres moulées

Signature de l'élève

Date



INDEPENDENT LEARNING CENTRE
CENTRE D'ÉTUDES INDÉPENDANTES

Centre d'études indépendantes
B.P. 200, succursale Q
Toronto, ON M4T 2T1
Téléphone : 416.484.2272, 1.800.265.0454
Télécopieur : 416.484.2754

Proposition d'un ou d'une bénévole pour assurer la surveillance des examens

- Le ou la bénévole acceptant de superviser l'examen ou les examens aura la responsabilité de surveiller votre ou vos examen(s) et de renvoyer au CEI, par la poste, vos réponses ainsi que le matériel d'examen. Veuillez donc le ou la choisir parmi le personnel d'un établissement d'enseignement régional (école, conseil scolaire). L'établissement d'enseignement devra apposer son cachet au bas de ce formulaire ou remettre une lettre signée, sur le papier à en-tête de l'établissement, portant le nom et le titre de la personne que vous nommez. Si vous ne pouvez pas choisir un(e) enseignant(e), demandez à un ou une bibliothécaire ou à un membre du clergé. Le surveillant ou la surveillante choisi(e) ne doit pas habiter avec vous ni être un ami ou amie, ni un membre de votre famille.
- Le texte de l'examen ne sera envoyé qu'à un établissement d'enseignement une fois que le CEI en aura vérifié l'adresse.
- Dès que le CEI aura inscrit la note de votre dernière unité de travail, il expédiera le texte de l'examen au surveillant ou à la surveillante accepté(e) et vous expédiera les instructions pour l'examen.
- Signalez immédiatement par écrit au CEI tout changement concernant vos renseignements personnels ou ceux de votre surveillant ou surveillante.
- Le CEI retient le droit de nommer ses propres surveillants pour faire passer l'examen à l'extérieur du Canada. Dans ce cas, on fera passer l'examen à certaines dates fixes.

À remplir par l'élève (ÉCRIRE EN LETTRES MOULÉES)

Numéro de l'élève				Code(s) de cours de l'examen ou des examens			
Nom				Adresse			
Ville		Pays		Code postal			
Avez-vous des besoins particuliers auxquels le CEI pourrait répondre? <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> oui Si oui, voir au verso. *							

Les renseignements ci-dessus sont recueillis en vertu de la Loi sur l'éducation, L.R.O. de 1990, chapitre E.2, article 8(1). Le personnel du CEI utilisera ces renseignements pour faire passer un examen. Pour de plus amples renseignements, communiquez avec un conseiller ou une conseillère au (416) 484-2722 ou sans frais au 1(800) 265-0454 (en Ontario seulement).

Les renseignements que j'ai inscrit sur le formulaire sont complets et exacts. J'autorise le CEI à donner toutes les informations nécessaires permettant à la personne nommée ci-dessous de surveiller mes examens.

Signature de l'élève

Date

À remplir par la personne proposée pour surveiller l'examen (ÉCRIRE EN LETTRES MOULÉES)

M. <input type="checkbox"/> Mme <input type="checkbox"/> Mlle <input type="checkbox"/>		Lien avec l'élève	
Nom :			
Nom de l'établissement		Poste ou titre	
Votre adresse de courriel à cet établissement		Veuillez retaper votre adresse de courriel à cet établissement	
Adresse de l'établissement (non pas l'adresse du domicile)		Ville	
Pays	Code postal	N° de téléphone au bureau (incluant l'indicatif régional)	

Les renseignements que j'ai inscrit sur ce formulaire sont complets et exacts. J'autorise le CEI à donner ces informations à la personne qui passe l'examen, si c'est nécessaire pour faire passer l'examen.

Signature de la personne proposée

Date

Cachet de l'établissement

Ce formulaire doit être signé par l'élève et par la personne proposée pour surveiller l'examen.

* Demande d'arrangements pour des besoins particuliers

Nous avez-vous déjà fait part de vos besoins particuliers?

oui non

Si oui, vous avez déjà fait vos arrangements pour remettre vos travaux au CEI et nous avons vos documents au dossier. Ne les envoyez pas à nouveau. Si vous avez besoin d'autres arrangements pour l'examen, envoyez des détails avec ce formulaire. Votre demande sera étudiée et vous serez informé(e) des arrangements que le CEI peut faire.

Si non, voir ci-dessous.

Si vous demandez un arrangement pour la première fois

Veillez envoyer au CEI une lettre d'un(e) professionnel(le) qualifié(e) qui ne vous est pas apparenté(e), expliquant le genre d'arrangements nécessaires pour vos **besoins en apprentissage**. Cette lettre peut être fournie par :

- un médecin, un dentiste, un chiropraticien, un optométriste, un pharmacien ou un physiothérapeute
- un enseignant ou une enseignante, un conseiller ou une conseillère en orientation, un administrateur ou une administratrice d'une école, d'un collège ou d'une université
- un travailleur (travailleuse) social(e)
- le président ou la présidente de la section locale d'une association provinciale de revendication

Votre demande sera étudiée et vous serez informé(e) des arrangements que le CEI peut faire. Le CEI avertira votre surveillant (surveillante) d'examen des arrangements qui seront pris et vous recevrez une copie de la lettre.